

SANGO ya BOMOKO

HABARI ya UMOJA

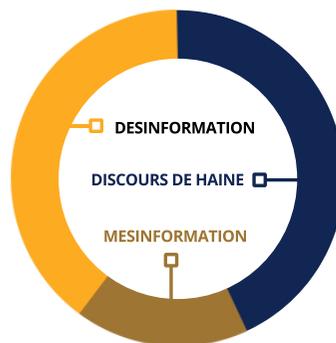
EDITION N° #28

A PROPOS DU BULLETIN

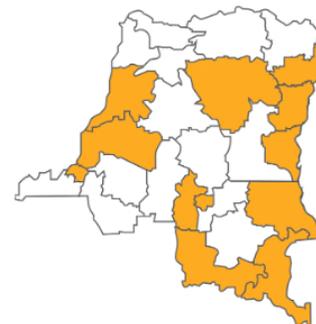
Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe





THÉMATIQUE 1 :

HAINES TRIBALES



Malgré les 2 bataillons envoyés à Lubumbashi par Jean-Pierre Bemba, le 01 janvier 2024 il y aura une guerre civile opposant les Katangais aux kasaiens », Haut-Katanga. Discussion, communautaire

Dans un discours devant les cadres et sympathisants d'Ensemble pour la République, l'ancien ministre du Plan et haut cadre de ce parti politique Christian MWANDO a déclaré ce qui suit : « Au Katanga, les jeunes m'ont appelé, me disant que si Katumbi n'est pas candidat, ils ont déjà dit qu'ils utilisent le ciseau au Katanga », ceci pour répondre à la proposition de la loi dite Tshiani qui voudrait que seuls les citoyens nés de père et de mère congolais soient légitimes à accéder aux plus hautes fonctions de l'État, dont la présidence de la République.

Le mot « ciseau » est utilisé pour parler de la ségrégation et mets en mal la cohésion nationale. Plusieurs acteurs socio-politiques ont condamné ce discours. C'est notamment Patrick Muyaya, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement qui s'est exprimé en ces mots : « Est-ce que c'est par un discours ségrégationniste que l'on peut répondre à une loi que l'on considère comme discriminatoire ? J'espère que le Cardinal fera aussi une homélie pour répondre à Christian Mwando qui utilise un discours ségrégationniste pour répondre à un discours discriminatoire », avait déclaré le ministre Muyaya.

De son côté, l'Institut de recherche en droits humains (IRDH), avait également condamné ce discours. Dans un document, l'IRDH avait appelé les dirigeants et cadres des partis politiques de bannir des propos ségrégationnistes. Tout en leur rappelant "qu'ils ont le devoir constitutionnel de concourir au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique de leurs électeurs", rapporte médiaCongo.



THÉMATIQUE 1 : HAINE TRIBALE



Les katangais doivent se désolidariser du pouvoir de Kinshasa », Kinshasa, discussion communautaire.

Ce discours revêt un caractère de balkanisation. Plusieurs messages comme celui-ci se disent sur les réseaux sociaux et dans la communauté, notamment par certains politiciens originaires du grand Katanga, après la publication des résultats provisoires de la présidentielle par la centrale électorale.

En effet, parler de la balkanisation, c'est parler du morcellement politique d'un pays. Selon Luc Lutala, expert des questions électorales, c'est de la responsabilité des leaders de préserver la cohésion sociale ou non parce que le positionnement des militants est aligné sur le positionnement des leaders.

« Les propos de haine tribale sont à la fois une manifestation de frustration post-électorale, une consolidation des crises interethniques, intertribales qu'on a observée pendant la campagne et pendant le scrutin et qui est un mauvais signe sur la cohésion nationale. C'est un signal très fort, du travail qu'il faut faire sur la cohésion nationale et sur la responsabilité des leaders, à appeler leurs militants à respecter les consignes et à ne pas s'en prendre aux autres », a dit Luc Lutala à Sango ya Bomoko.

Quoi qu'il en soit, Luc Lutala affirme que le Congo est un et qu'il faudrait que les leaders soient capables d'appeler au sentiment d'unité nationale, au sentiment de cohésion, au sentiment de respect de l'autre même s'ils doivent appeler à la revendication des leurs droits.



THÉMATIQUE 1 :

HAINE TRIBALE



Rien ne prouve que la résidence du général Tshiwewe est surveillée et il n'y a aucune preuve sur le fait que les officiers militaires d'origine katangaise sont traqués.

Sur la page Facebook "NYOTA TÉLÉVISION", est apparue une publication très virale selon laquelle la résidence du général Christian Tshiwewe est encerclé et qu'une purge est organisée par le général Ntumba pour capturer ou enlever les hauts gradés d'origine katangaise.

Méfiez-vous de cette information, elle est une manipulation, confirme le général Sylvain Ekenge, porte-parole des FARDC dans une vidéo qu'il a confiée aux équipes du bulletin sango ya bomoko: "depuis un certain temps, NYOTA télévision et certains autres médias à la solde de l'ennemi diffusent des informations montées de toute pièce pour déstabiliser, démoraliser et diviser l'armée de la République Démocratique du Congo. Tout en rappelant que le caractère apolitique de l'armée demande à ces médias de s'abstenir d'intoxiquer les militaires et de mêler les FARDC à des fins politiques..."

De son côté, "Nyota TV" dément cette information en ces mots : "MISE AU POINT : Fausse information !

Il ne s'agit pas de la rédaction de Nyota TV gérée par nos journalistes.

Nous demandons à nos abonnés de signaler ce groupe pour que cette hémorragie s'arrête." La loi portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo. <https://www.leganet.cd/Legislation/JO/2020/JOS.23.07.2020.pdf> Loi numéro 81-003 du 17 juillet 1981 détermine le régime disciplinaire auquel le militaire est soumis. Elle introduit plusieurs innovations majeures parmi lesquelles les caractères républicain, national et apolitique de la vie militaire.

Le droit positif congolais interdit les discours et messages incitatifs à la haine. Pour ce faire, l'Ordonnance-loi n°66-342 du 07 juin 1966 punit et fait du tribalisme une infraction. Aucun militaire des Forces armées de la République Démocratique du Congo, quelle que soit son origine, ne peut être poursuivi ou arrêté à la suite à des fins politiques qui ne l'appliquent pas.



THÉMATIQUE 1 : HAINE TRIBALE



Comme la plupart de policiers qui sont dans notre province est katangais, alors dès que Moïse donne le mot d'ordre directement les Kasaïens subiront. Haut-Katanga, discussion communautaire.

Rien ne prouve que Moïse Katumbi ait incité à la violence ou à la haine envers la communauté Kasaïenne, en République démocratique du Congo avant la publication des résultats provisoires de l'élection présidentielle par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui donnent victoire à Félix Tshisekedi, Moïse Katumbi a rejoint sa voix à celle de 8 autres candidats pour demander l'annulation de ces résultats et la réorganisation des élections.

Au cours d'une vidéo partagée dans la presse locale, l'ancien gouverneur du Katanga a à nouveau considéré que les dernières élections étaient une fraude électorale et a notamment appelé les congolais à ne pas baisser les bras « Je vous demande de ne pas baisser les bras, de ne pas céder au découragement ou au pessimisme mais bien au contraire, de reprendre la marche que nous avons engagée ensemble parce que rien n'est fini, tout est encore possible »



THÉMATIQUE 1 :

HAINES TRIBALES



Le pouvoir est pour les buluba, Félix Antoine tshilombo ne quittera pas le pouvoir quoi qu'il arrive. Tous les Kasaiens doivent être prêts à se défendre, si tu te trouves un rat sur ton chemin il faut tuer, tuer même ses petits », Haut-Katanga, discussion communautaire.

Selon l'article 69 de la Constitution, le président de la République est le chef de l'État. Il représente la nation et il est le symbole de l'unité nationale. Il veille au respect de la Constitution.

Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la souveraineté nationale et du respect des traités et accords internationaux.

De plus, l'article 70 précise que le président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans renouvelables une seule fois.

Proclamé vainqueur de l'élection présidentielle par la CENI, Félix Tshisekedi a souligné son engagement envers l'ensemble des Congolais, mettant en avant l'unité nationale et l'ouverture à la contribution de toutes et tous pour le bien du pays.

« Réélu Président de tous les Congolais et symbole de l'unité nationale, j'aimerais, par ces mots, vous rappeler, chers Congolaises et Congolais, qu'indépendamment de nos considérations et visions aussi distinctes qu'elles puissent être, le Congo a besoin de la contribution de toutes ses filles et de tous ses fils. C'est donc dans un esprit d'ouverture que j'exercerai, comme pour le premier mandat qui vient de s'achever, ce second mandat que le peuple vient de me confier », a-t-il déclaré.



THÉMATIQUE 2 : DISCOURS DE HAINE



Depuis ce matin, un échauffement dans la ville entre les taximen et la police suite à la réclamation des carburants par les taximen. Ces derniers revendiquent la complicité entre les somaliens avec les autorités de place pour que la pénurie continue », discussion communautaire.

Effectivement, la ville de Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo, a fait face à la pénurie en carburant durant plusieurs semaines. Fin décembre 2023, le prix du litre a exponentiellement augmenté jusqu'à 20 000 Francs congolais, voire 25 000 FC. Cette situation avait généré plusieurs manifestations de taximen.

Mais depuis le week-end dernier (30-31 décembre 2023), Kisangani a enregistré une baisse du prix du carburant. D'après le média en ligne [Actualité.cd](https://www.actualite.cd), « le litre se vend désormais à 4000 FC tandis qu'au marché parallèle, il nage entre 5000 et 6000 FC ».

Cette baisse est consécutive à la décision du gouvernement qui, lors du conseil des ministres du 29 décembre 2023, avait annoncé, selon la même source, « avoir pris des dispositions pour acheminer 1000 mètres cubes (m³) des produits pétroliers à Kisangani », afin de remédier à ce problème.

Implication des Somaliens et la Police

Il faut retenir que la grande majorité des stations-service à Kisangani sont tenues par des Somaliens. C'est ce qui justifie le fait qu'ils soient cités dans l'affaire.

À en croire un journaliste local, les taximen accusent les Somaliens (propriétaires des stations) de coopérer avec les agents de l'ordre et des revendeurs pour sortir du carburant de la station pour la vente ailleurs pendant qu'à la station, ils mettaient plusieurs heures avant d'être servis et ne recevaient que tout au plus 2 litres.



THÉMATIQUE 2 : DISCOURS DE HAINE



Tshisekedi à diviser ce pays. Le sentiment de haine envers les lubas ne cesse de monter. Lui et sa tribu se sont accaparés du pouvoir de ce pays. TSHISEKEDI DOIT PARTIR » Nord-Kivu/Whatsapp

Important de rappeler à la communauté qu'un Chef d'Etat est le Président d'un peuple. Pas d'une tribu. L'article 69 de la constitution stipule que le Président de la République est le Chef de l'État, le symbole de l'unité nationale et qu'il représente la nation.

Par ailleurs, les richesses du pays sont tout d'abord du domaine de l'État. « L'État exerce une souveraineté permanente notamment sur le sol, le sous-sol, les eaux et les forêts, sur les espaces aérien, fluvial, lacustre et maritime congolais ainsi que sur la mer territoriale congolaise et sur le plateau continental... », peut-on lire dans l'article 9 de la constitution de la RDC.

Aussi, tout Congolais est appelé à respecter et traiter ses concitoyens sans discrimination aucune et entretenir avec eux des relations permettant de sauvegarder, de promouvoir et de renforcer l'unité nationale, le respect et la tolérance réciproques, selon l'article 66 de la constitution du pays.

Félix Tshisekedi a été proclamé provisoirement Président de la République démocratique du Congo le 31 décembre 2023 par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) conformément à l'article 70 de la constitution du pays. La prochaine étape, c'est la confirmation au niveau de la Cour constitutionnelle. « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelables une seule fois... »



THÉMATIQUE 2 : DISCOURS DE HAINE



Les ennemis de la Rdcongo sont des opposants »
Haut-Katanga/Facebook

L'opposition politique est reconnue légalement en RDC et ne devrait pas être considérée comme l'ennemi.

« L'opposition politique est reconnue en République Démocratique du Congo. Les droits liés à son existence, à ses activités et à sa lutte pour la conquête démocratique du pouvoir sont sacrés. Ils ne peuvent subir de limites que celles imposées à tous les partis et activités politiques par la Constitution et la loi. Une loi organique détermine le statut de l'opposition politique », peut-on lire dans l'article 8 de la constitution.

Aussi, l'article 8 de la Loi n° 07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique en République démocratique du Congo reconnaît quelques droits à l'opposition politique :

1. Être informée de l'action de l'Exécutif ;
2. Critiquer ladite action et, le cas échéant, formuler des contre-propositions, sous réserve du respect de la Loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs ;
3. Présider alternativement avec les députés et sénateurs de la majorité, les travaux des commissions de contrôle ou

d'enquête de l'action de l'Exécutif ou d'en être rapporteur sans préjudice des prescrits des Règlements intérieurs de chacune de ces Assemblées délibérantes :

4. Faire inscrire des points à l'ordre du jour des Assemblées délibérantes.

Selon l'article 16 de la même loi, l'opposition politique a aussi comme devoir de :

1. Respecter la constitution, les lois de la République et les institutions légalement établies ;
2. Défendre les intérêts supérieurs de la nation ;
3. S'abstenir de recourir à la violence comme mode d'expression et d'accès au pouvoir ;
4. Privilégier le dialogue et la concertation sur les grandes questions d'intérêt national et dans la résolution des différends politiques ;
5. Promouvoir le pluralisme politique et reconnaître le droit de la majorité à gouverner ;
6. Promouvoir la culture démocratique notamment par la tolérance, la non-violence et le soutien du principe de l'alternance dans le cadre d'une lutte politique pacifique ;
7. Concourir, par la libre expression, à la formation de l'opinion publique ;
8. Former et informer ses militants sur les questions touchant à la vie nationale.



THÉMATIQUE 2 : DISCOURS DE HAINE



Si Félix reste au pouvoir il n'y aura pas la paix en Ituri parce que nous avons fait des analyses pendant cette période de campagne nous avons vu que celui et les militaires qui font des massacres en Ituri

Tout d'abord, Tshisekedi a pris des mesures concrètes pour restaurer l'autorité de l'État, notamment en Ituri, en instaurant l'état de siège en mai 2021, confiant la gestion de cette province à des officiers de police et aux militaires. En octobre de l'année dernière, il a progressivement transféré cette mesure exceptionnelle vers un dispositif transitoire.

De plus, le Président Tshisekedi avait mis en place le Programme de désarmement, démobilisation et relèvement communautaire et stabilisation (PDDRCS) pour réduire l'influence des groupes armés en Ituri, ce qui a déjà conduit à la reddition d'un certain nombre de ces groupes. En outre, les récents avertissements de Félix Tshisekedi à l'égard de ceux qui complotent contre la RDC, y compris le Rwanda, soulignent sa détermination à assurer la sécurité et la souveraineté de son pays.

« Je vous prends à témoin, peuple congolais, souverain primaire, et je déclare ce qui suit devant le monde entier : si nos ennemis continuent à agir de manière irresponsable en tirant un seul coup de feu, je réunirai les deux chambres du parlement pour demander l'autorisation de déclarer la guerre au Rwanda.

Cette prérogative m'est accordée par la constitution (...)», a déclaré F. Tshisekedi lors de la clôture de sa campagne électorale le lundi 18 décembre 2023 au terrain Sainte Thérèse dans la commune de N'djili à Kinshasa.

Il est donc essentiel de considérer le contexte complet des actions de Félix Tshisekedi, y compris ses efforts pour restaurer la paix en Ituri, plutôt que de simplement lier sa présence à l'absence de stabilité dans la région.

HABARI
ya **UMOJA**

SANGO ya
BOMOKO

Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>

**Vous voulez nous donner
votre avis, vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !



Contact:

 Japhet Toko

 info@actualite.cd

 +243 812 140 172

Date de publication : 04 Janvier 2024

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

